

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

REUNION POUR LA COLLABORATION SUR LES PROJETS REGIONAUX D'INFRASTRUCTURE

MECANISME DE COORDINATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES EN AFRIQUE



GRUPE DE LA BANQUE
AFRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT



PLAN DE L'EXPOSE

- 1. Contexte**
- 2. Objectifs**
- 3. Acteurs et leurs rôles**
- 4. Fonctionnement du Mécanisme de Coordination**
- 5. Conclusion**



CONTEXTE

- 1. *La Vision: Une Afrique disposant de systèmes intégrés d'infrastructures de transport, de communications et d'énergie, fiables, efficaces et abordables, capables de promouvoir l'intégration régionale et d'assurer la participation du Continent à la mondialisation.***



CONTEXTE(2)

- 2. Mission :** Dans le respect des mandats respectifs, initier et promouvoir les stratégies et les moyens de nature à contribuer au développement intégré des infrastructures et permettre l'exploitation et l'utilisation judicieuses des ressources énergétiques, tout en veillant à une protection durable de l'environnement.*



CONTEXTE(3)

- 3. *Principes : Solidarité, Subsidiarité et Complémentarité commandent une nécessaire coordination entre les différentes parties prenantes africaines dans l'oeuvre de développement économique et d'intégration physique du Continent.***



CONTEXTE(4)

D'où ce besoin d'unité de pensée et d'action, pris en compte par les Parties prenantes africains, dans le cadre du développement des infrastructures de transport, d'énergie et de télécommunications au niveau continental ⇔ Mécanisme de coordination



OBJECTIFS DU MECANISME DE COORDINATION

- 1. Crédibiliser notre Vision**
- 2. Créer une véritable synergie entre Acteurs**
- 3. Parler d'une même voix : Agendas et Programmes communs**
- 4. Optimiser la gestion des ressources**



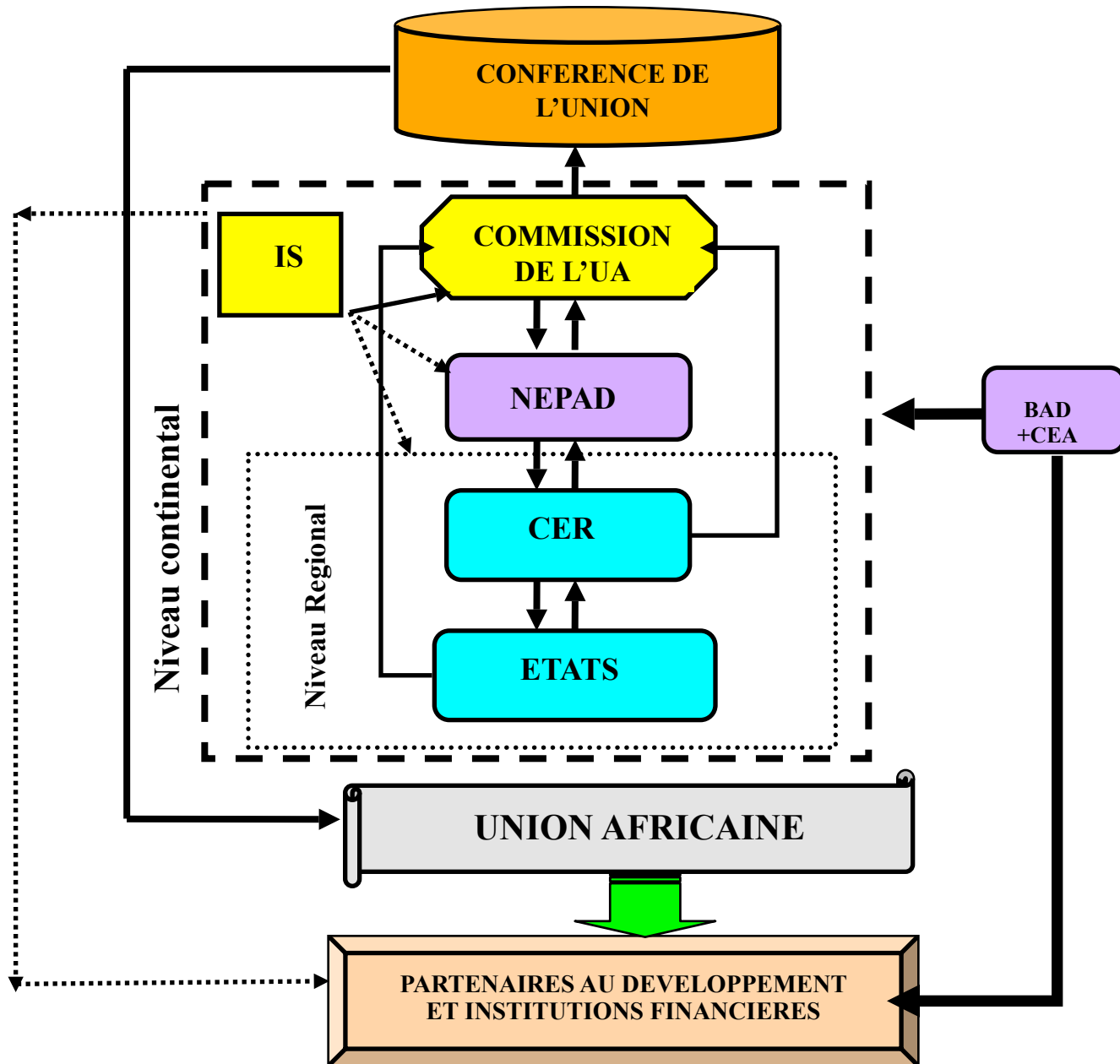
ACTEURS CONCERNES

- 1. La Commission de l'Union Africaine**
- 2. Les Communautés Économiques Régionales**
- 3. La Banque Africaine de Développement**
- 4. Le Secrétariat du NEPAD**
- 5. La Commission Économique pour l'Afrique**
- 6. Les Institutions Spécialisées**
- 7. Les États**



ROLES DES ACTEURS ⁽¹⁾

1) Institutions	2) Rôles
Commission de l'Union Africaine	Définition de la Vision, la politique et des stratégies. Coordination, harmonisation et plaidoyer
Communautés Économiques Régionales	Facilitation de la mise en œuvre des projets et programmes d'infrastructures
Banque Africaine de Développement	Mobilisation des ressources et conseils à la CUA, aux CER et aux États
Secrétariat du NEPAD	Appui à la CUA, aux CER et aux États dans le développement et la mise en œuvre des projets et programmes
La Commission Économique pour l'Afrique	Mobilise les ressources des Agences et Organisations des Nations Unies pour soutenir les efforts de la Commission de l'Union Africaine
Institutions Spécialisées	Appui technique à la CUA, aux CER et aux États, aux côtés du S/NEPAD dans le développement et la mise en œuvre des projets et programmes
États	Mise en œuvre des projets et programmes de développement des infrastructures





FONCTIONNEMENT DU MECANISME⁽¹⁾

- 1. Institution d'au moins une réunion annuelle de coordination des parties prenantes, sous la direction de la Commission de l'Union Africaine ;**
- 2. Organisation par la Commission de l'Union Africaine, d'une réunion préparatoire des principaux acteurs avant tout événement important relevant de la problématique de développement des infrastructures en Afrique ;**



FONCTIONNEMENT DU MECANISME⁽²⁾

- 3. Implication plus forte de la Commission de l'Union Africaine dans le développement des politiques et programmes de développement des Communautés Économiques Régionales et vice versa, pour renforcer cette synergie ;**
- 4. Implication des Institutions Spécialisées dans tous les programmes de développement des infrastructures en Afrique à tous les niveaux ;**



FONCTIONNEMENT DU MECANISME⁽³⁾

- 5. Amélioration de la communication et de l'échange d'informations entre acteurs concernés, horizontalement et verticalement.**



CONCLUSION

**Le Mécanisme de coordination
constitue :**

- 1. Un consensus ;**
- 2. Un cadre de travail entre Institutions
africaines ;**
- 3. Un cadre de dialogue avec les
Partenaires au développement.**